



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **DEUX NOVEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 26 octobre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme JECKEL, M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme COUSIN, Mme DELEPINE, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, M. DUCASSE, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme GRONDONA
Mme PLANTIER à M. SAGNES
M. CHATEAU à M. BOUCHONNET
Mme MONTEIL MACARD à Mme DELMAS

Absents :

Mme PETAS
M. MURET
M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SAGNES

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme TILLEUL

DEL2022-11-549

**AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE :
NOUVEAU PROGRAMME DES COUPES DE BOIS
POUR LES ANNEES 2022 ET 2023 SUITE AUX INCENDIES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Forestier et notamment les articles L.211-1, L214-3, R.214-1, R214-2 et R.214-6 à 8,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019 approuvant l'application du régime forestier,
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020 portant application du régime forestier sur la commune de La Teste de Buch,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022 approuvant l'aménagement de la forêt communale pour la période 2022-2036,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2022 approuvant l'état d'assiette et la destination des coupes de bois pour les années 2022 et 2023,
Vu le nouveau programme de coupes pour les années 2022 et 2023 proposé par l'Office National des Forêts ci-joint,*

Mes chers collègues,

Considérant l'incendie qui s'est déclaré le 12 juillet 2022 au bord de la piste 214 et qui a brûlé près de 5400 hectares de forêt sur le territoire de la commune,

Considérant que la forêt communale gérée par l'Office National des Forêts, dans le cadre du régime forestier, a été touchée par l'incendie et que des travaux de lutte contre le feu y ont été réalisés dans l'urgence sur demande du SDIS,

Considérant la nécessité de modifier le programme des coupes de bois pour les années 2022 et 2023 voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022 afin de tenir compte de l'impact de l'incendie,

Considérant que le mode de vente en bois façonné, voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022, n'a pas lieu d'être modifié,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 25 octobre 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER l'annulation du programme des coupes de bois voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022,
- APPROUVER le nouveau programme des coupes de bois pour les années 2022 et 2023 proposé par l'ONF,
- APPROUVER la vente en bois façonné des parcelles concernées par le nouveau programme des coupes,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF et à engager tout acte à intervenir nécessaire à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Gérard SAGNES



Secrétaire de séance

Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022_11_549-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

